



L'an deux mille douze, le dix octobre, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le dix-huit octobre à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012

PRESENTS : MM. GRELLET, HUARD, ARNOULT, ROUSSEAU, GUIGNAUDEAU, BUFFETEAU, MOURRY, COCHEREAU, Mmes LABECA-BENFELE, DURAND, PAILLER, HAMELIN.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : M. PERIBOIS donnant pouvoir à Mme DURAND
M. GUILLARD donnant pouvoir à M. HUARD
M. VOISIN donnant pouvoir à Mme LABECA-BENFELE
Mme GUIMAS donnant pouvoir à Mme PAILLER
M. LOPEZ donnant pouvoir à Mlle HAMELIN

M. ROUSSEAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la présente séance :

- Déclaration préalable (Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager) pour le futur centre de secours,
- Recrutement pour besoin saisonnier : un animateur pour l'action jeunesse Toussaint 2012 de l'ALSH.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour telle que présentée.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le compte rendu de la précédente séance ne soulève aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a reçu plusieurs distinctions :

- Pour sa participation au Comice Agricole et Rural,
- Pour sa participation au concours 2012 « Fleurir la France ».

La Commune a également reçu le 1^{er} Prix Départemental de Fleurissement de Printemps dans la catégorie 1000 à 3000 habitants. Une somme de 200 € sera versée à la Commune par le Conseil Général pour ce 1^{er} prix.

2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Monsieur le Maire évoque le problème récurrent de la défense incendie qui entraîne le refus de permis de construire quand les bornes à incendie ne débitent pas 60 m³/h. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet adressé à M. GUIGNAUDEAU, Conseiller Général. Dans ce courrier, il est indiqué que la défense extérieure contre les incendies est un pouvoir de police du maire et qu'elle ne peut donc être mise à la charge du pétitionnaire.

Ce problème de défense incendie se pose pour deux projets à Bonchamp et aux Brûlés sur Ligueil. Pascal ROUSSEAU et Nancy HAMELIN se demandent s'il est possible pour la Commune de refuser un permis de construire au seul motif que la défense incendie n'est pas suffisante.

Dans le cas des Brûlés, il s'agit d'un projet de 7 lots. Un permis de construire a été déposé pour deux parcelles de 1286 m² chacune. La Commune ne dispose pas d'emprise foncière pour y installer une bâche à eau. Un arrangement pourrait être trouvé avec le propriétaire qui céderait gracieusement l'emprise nécessaire pour la bâche à eau.

Michel GUIGNAudeau signale que récemment dans d'autres communes, la défense incendie a été incluse dans le prix du lotissement et donc à la charge du pétitionnaire. Monsieur le Maire répond que c'est illégal et que cette solution ne peut être envisagée. Il ajoute que le SDIS applique ce texte depuis cette année alors que le dispositif réglementaire date de 1952, ce qui explique les difficultés rencontrées par de nombreuses communes.

Il s'agit de trouver un compromis pour disposer du terrain nécessaire pour la défense incendie sinon le permis de construire aux Brûlés sera refusé.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à la Communauté de Communes du Grand Ligeillois (CCGL) s'il était possible d'augmenter les débits des bornes. Une réponse négative a été apportée et la borne de Chillois ne pourra donc fournir que 18 m³/h. Seule l'installation d'une bâche à eau permettra de régler ce problème.

Michel GUIGNAudeau demande s'il ne faudrait pas revoir le Plan Local d'Urbanisme en considérant le coût nouveau représenté par la défense incendie.

Monsieur le Maire signale que Touraine Logement pour le lotissement de la Croix de la Haye a contourné le problème en réduisant la surface développée des constructions pour le futur lotissement et en éloignant les constructions de plus de 8 m les unes des autres. Dans ces conditions, le débit demandé par le SDIS était moins important que celui demandé à l'origine.

Sous réserve que le propriétaire donne gracieusement l'emprise nécessaire pour l'installation d'une bâche à eau et que le SDIS donne un avis favorable, le permis de construire aux Brûlés pourrait être accordé.

Une étude sera faite pour prévenir de telles situations. Il s'agira de rapprocher les deux fonds de plan (zone constructible et implantation des bornes).

Les travaux pour le local des archives suivent leur cours. La dalle a été coulée et les fenêtres ont été changées. Chaque semaine, la commission est conviée à la réunion de chantier.

La commission sera bientôt réunie pour le remplacement du chauffage au Foyer Rural et pour voir l'avancement des travaux sur le mur de l'école.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD indique qu'il a participé avec Monsieur le Maire à une réunion le 4 octobre à Perrusson pour présenter aux communes qui ont transféré la compétence « éclairage public » au SIEIL, le logiciel qui permet de signaler les pannes sur le réseau. Tous les candélabres et toutes les armoires sont répertoriés sur une carte. Dès qu'une panne est signalée, un e-mail est envoyé au SIEIL et à l'entreprise qui gère le réseau. L'entreprise doit intervenir dans un délai fixé selon le type de panne. Une fois que la maintenance a été effectuée, la Commune est prévenue et un historique relatant les interventions est mis en ligne pour chaque point lumineux.

Les effacements des réseaux place de la République se dérouleront après les fêtes de fin d'année afin de ne pas perturber l'activité des commerçants. D'autres travaux d'effacement sont prévus pour le premier semestre 2013 sur la rue Aristide Briand et jusqu'à la place du Champ de Foire. Monsieur le Maire rappelle que ces effacements de réseaux sont programmés depuis 2008 mais qu'ils avaient été gelés en attendant l'ouverture de la déviation de Ligueil.

Dans le domaine de l'assainissement, des remplacements de tampons seront effectués rue Aristide Briand durant les vacances scolaires de Toussaint. Les travaux pour la table d'égouttage commenceront au début du mois de décembre.

La signalétique pour indiquer la salle d'accueil et d'animation de la rue des Prés Michau a été posée. Un panneau « parking » d'une taille plus grande a été installé afin d'inciter les riverains à se garer derrière le Foyer Rural.

Des travaux sur le réseau d'eau potable sont prévus sur l'avenue du 8 mai. L'avenue sera ensuite refaite par le Conseil Général. Monsieur le Maire ajoute que le réseau d'eau potable de Ligueil est en très mauvais état et que ce sera une priorité de la CCGL.

⇒ Cantine - Vie sociale - Solidarité - Loisirs.

Jeanine LABECA-BENFELE dresse le bilan de la saison estivale 2012.

- Piscine

Une augmentation de la fréquentation a été constatée par rapport à 2011 puisque 2824 entrées dont 1955 enfants avaient été comptabilisées en 2011 et 3003 entrées dont 2327 enfants en 2012. Le pass « camping, piscine, mini-golf » est surtout utilisé par les enfants alors que les adultes préfèrent régler à la visite.

La fréquentation du min-golf reste stable. Les campeurs avec des enfants sont les plus intéressés.

- Camping

Le terrain de camping a conservé son classement 2 étoiles malgré l'augmentation des critères de notation (de 30 à 200 points de contrôle). Le bon entretien des sanitaires a été remarqué. Un contrôle sera désormais effectué tous les 5 ans.

La saison 2012 a été marquée par davantage d'entrées et moins de nuitées. Les touristes sont donc restés moins longtemps qu'en 2011.

2011	2012
303 entrées	353 entrées
2770 nuitées	2598 nuitées

Sur les 2598 nuitées enregistrées, les touristes étrangers représentent 309 nuitées réparties comme suit :

Anglais	176 nuitées
Allemands	39 nuitées
Belges	59 nuitées
Hollandais	27 nuitées
Espagnols	8 nuitées

Les touristes anglais et espagnols sont restés moins longtemps alors que pour les campeurs allemands et hollandais, la durée est plus longue. On observe une stabilité pour les touristes belges.

Les deux résidences mobiles ont été appréciées avec 484 nuitées au total dont 17 par des couples de touristes étrangers.

Actuellement, il n'y a plus de clients sur le camping puisqu'en raison du retard sur le chantier de la déviation, les ouvriers sont partis sur un autre chantier.

Des travaux de peinture seront à prévoir en 2013 pour le camping. De même, l'achat d'une table avec un emplacement pour personnes handicapées près du barbecue et de jeux pour enfants à l'intérieur du camping sont envisagés. Les jeux pour enfants sont un des critères pour le classement des terrains de camping. Ceux présents dans le jardin public ne peuvent pas être pris en compte lors du contrôle pour le classement.

La commission propose de revoir les tarifs des résidences mobiles pour la saison haute en passant de 410 € à 390 € la semaine et 710 € à 680 € pour deux semaines. Les autres tarifs (piscine, mini-golf et camping) resteraient inchangés.

Michel GUIGNAudeau tient à féliciter Jeanine LABECA-BENFELE pour le travail accompli au camping municipal. Monsieur le Maire se joint à ces félicitations et ajoute que les campeurs sont très sensibles aux efforts mis en œuvre au camping.

Enfin une bonne participation est attendue pour le repas des Aînés avec 260 personnes sur les 476 courriers envoyés.

3. ACTION JEUNESSE TOUSSAINT 2012 DE L'ALSH - 2012-077

Monsieur le Maire présente l'action jeunesse Toussaint 2012 mise en place par l'ALSH et rappelle qu'à partir de 2014, la CAF ne signera des Contrats Enfance Jeunesse qu'avec les communautés de communes.

Certaines communes comme Draché et Sepmes ne devraient pas participer à cette action car elles sont déjà engagées sur la zone de Sainte-Maure. L'engagement des communes sera calculé de façon différente car il sera basé sur le nombre d'habitants des communes. Précédemment la participation demandée aux communes se basait sur le nombre d'enfants par commune ayant participé aux activités. Le nouveau mode de calcul met en avant une approche communautaire des activités jeunesse.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de porter l'action « jeunesse » mise en place par l'ALSH de la commune de LIGUEIL en collaboration avec celui de MANTHELAN dans la semaine du 5 au 9 novembre 2012,**
- **Accepte de prendre en charge une partie du coût restant à charge estimé à 1 053 €, calculé en fonction de la population de la commune ramené au nombre d'habitants de l'ensemble des communes qui participeront en tenant compte de l'abattement de 20 % pour LIGUEIL,**
- **Précise que les participations des communes intéressées seront versées à la commune de LIGUEIL,**
- **Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.**

4. TARIFS POUR LES ACTIONS JEUNESSE DE L'ALSH - 2012-078

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la facturation qui sera mise en place pour les actions jeunesse portées par l'ALSH de Ligueil à destination des adolescents.

Cette tarification se résume comme suit :

- Cotisation de 5 € à la semaine par enfant,
- Participation en fonction des activités pratiquées par les jeunes (3 € / 5 € / 10 € / 15 €).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

FIXE une cotisation de 5 € à la semaine par enfant,

FIXE une participation en fonction des activités pratiquées par les jeunes (3 € / 5 € / 10 € / 15 €)

DIT que les tarifs seront appliqués à compter du 5 novembre 2012.

5. REGLEMENT INTERIEUR DE LA SEMAINE ADOS DE LA TOUSSAINT - 2012-079

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement intérieur de la semaine action jeunesse Toussaint 2012.

Ce règlement décrit notamment les modalités d'inscription, les tarifs, les horaires d'accueil pour cette action jeunesse et les principes à respecter par les jeunes qui s'inscrivent à cette action.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement intérieur de la semaine action jeunesse Toussaint 2012.

6. RECRUTEMENT POUR BESOIN SAISONNIER : UN ANIMATEUR POUR L'ACTION JEUNESSE TOUSSAINT 2012 - 2012-080

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de l'action jeunesse mise en place par l'ALSH de Ligueil pour la période du 5 novembre 2012 au 9 novembre 2012, il y aurait lieu de créer un emploi d'animateur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- DE CREER un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps complet, à compter du 5 novembre 2012 et jusqu'au 9 novembre 2012 en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié ;
- DE PRECISER que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures pour la semaine du 5 au 9 novembre 2012 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

7. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 2012-081

Quatre locataires ont donné leur préavis pour quitter les logements communaux. Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de prévoir le remboursement des cautions après état des lieux.

La décision modificative se présente comme suit :

<u>IMPUTATION</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
165 LSV	Dépôts et cautionnements reçus	1012,00 €
2315-177 VOIRIE	Installations, matériel et outillage techniques	-1012,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle présentée ci-dessus.

8. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - 2012-082

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- ⇒ 29, avenue Léon Bion, section ZY n° 72 pour 7062 m²
- ⇒ 7, avenue Léon Bion, section D n° 1197 pour 128 m²
- ⇒ Les Jardins des Prés Michau, section D n° 1198 pour 248 m²

9. DECLARATION PREALABLE (LOTISSEMENTS ET AUTRES DIVISIONS FONCIERES NON SOUMIS A PERMIS D'AMENAGER) POUR LE FUTUR CENTRE DE SECOURS - 2012 - 083

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de diviser la parcelle ZW n° 31 afin d'y construire le futur centre de secours.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de diviser la parcelle ZW n° 31 pour y construire le futur centre de secours,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer une déclaration préalable (lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager),

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable (lotissements et divisions foncières non soumis à permis d'aménager) pour le futur centre de secours.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 15 novembre 2012.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h12.

Le compte rendu de la séance du 18 octobre 2012 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 25 octobre 2012, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.